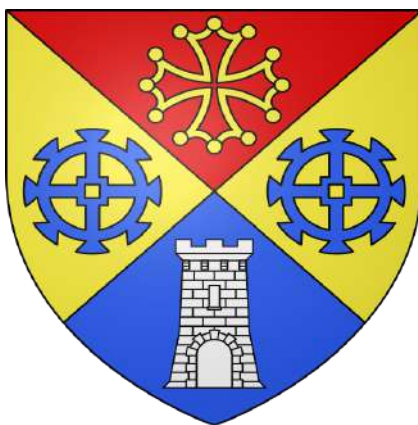


# BULLETIN MUNICIPAL

**Janvier 2024**



# SOMMAIRE

-  Le mot du maire
-  Cérémonie du 8 mai 2023, du 11 novembre 2023 et du 5 décembre 2023
-  Etat civil 2023
-  Extrait du compte administratif 2022
-  Travaux 2023
-  Projets de la commune pour 2024
-  Epareuse
-  SMECMVD, Assainissement
-  Galerie photos
-  Bon à savoir
-  Informations pratiques

**Bulletin d'information municipal – janvier 2024**

**Ce bulletin a été réalisé par la commission communication.**

**Photos : Breil Daniel, Genez Chrystèle, Gillet Patrice, Magimel Martine, Roche Olivier**

**Si vous constatez un oubli, n'y voyez aucune mauvaise intention mais signalez-le-nous.**

## LE MOT DU MAIRE

Mes chers concitoyens,

Nous le savons tous, les trois dernières années qui viennent de s'écouler ne s'apparentaient pas à un long fleuve tranquille, tant nous avons été secoués et bousculés dans un grand nombre de nos habitudes, voire de nos certitudes.

Une période qui laisse encore des traces dans notre quotidien, tant les difficultés économiques et sociales auxquelles nous devons faire face sont importantes.

A cette crise sanitaire s'est ajoutée une crise économique, climatique, énergétique ainsi qu'un conflit international qui nous obligent, en tant qu'élus, à relever les défis de notre quotidien et à nous projeter dans l'avenir malgré tout.

Si nous devons penser nos projets avec une certaine prudence, nous devons néanmoins garder une vision optimiste sur nos capacités à venir, faire progresser encore notre commune et servir nos concitoyens.

C'est dans cet esprit que nous devons avancer, que nous avons répondu aux sollicitations, que nous avons lancé des projets et déjà réalisé certains d'entre eux, que vous trouverez détaillés dans ce bulletin.

Vous constaterez dans ces pages que la commune avance, évolue et s'engage dans un avenir que nous voulons tous durable, positif et attractif.

Mais une collectivité n'avance jamais seule et je remercie les conseillers municipaux et les adjoints pour leur sens des responsabilités.

Je remercie également l'ensemble de nos agents pour la qualité de leur travail car ils sont les chevilles ouvrières de nos décisions.

Notre équipe est à votre service, n'hésitez pas à venir à notre rencontre.

Je ne peux pas écrire ces quelques mots sans avoir une pensée pour celles et ceux qui nous ont quittés au cours de cette année écoulée.

Au plaisir de vous rencontrer très prochainement, bonne et heureuse année à toutes et à tous.

Votre Maire, Guy Gimel.

## CÉRÉMONIE DU 8 MAI 2023



### anniversaire du 8 mai 1945

Le 8 mai 2023 marque le **78<sup>e</sup> anniversaire de la victoire du 8 mai 1945**, une cérémonie s'est déroulée au monument aux morts, en présence de M Guy Gimel (maire de Strenquels), M Guy Breil (ancien combattant), des conseillers municipaux et des habitants. Après l'appel des morts pour la France et le dépôt de gerbe, Lucas Fouilloux-Roux, 11 ans a lu le message du Ministre des Armées. La cérémonie terminée, le verre de l'amitié était offert salle de la mairie.



# CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2023



Ce 11 novembre 2023, la France célébrait le **105<sup>e</sup> anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918**. A cette occasion une cérémonie avec dépôt de gerbe a été organisée par la municipalité. Après les lectures de Monsieur Gimel Guy et de Lucas Fouilloux-Roux, le verre de l'amitié a été offert salle de la mairie.



## CÉRÉMONIE DU 5 DÉCEMBRE 2023

Il y a désormais 20 ans que, chaque 5 décembre, **la République rend hommage à tous ceux qui sont morts pour la France en Algérie, au Maroc et en Tunisie**. Cette journée nationale a été instituée en 2003 en reconnaissance des sacrifices consentis pour la France par les militaires et les supplétifs lors de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie entre 1952 et 1962. Cet hommage a ensuite été étendu aux rapatriés d'Afrique du Nord, aux personnes disparues et aux victimes civiles par la Loi du 23 février 2005.

Cette année, l'association cantonale de Vayrac des anciens combattants a organisé, une cérémonie au monument aux morts de STRENGUELS. La commémoration a commencé par l'appel des 60 morts lotois tués en Afrique du Nord. Guy Gimel et Damien Marchou, responsable de la section locale des anciens combattants ont déposé une gerbe. La Marseillaise a été précédée d'une minute de silence. Puis Damien Marchou a lu le message de l'Union Fédérale des associations françaises d'Anciens Combattants et Guy Gimel a lu le message de Patricia Mirallès, Secrétaire d'Etat auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la mémoire. Un vin d'honneur était ensuite offert par la municipalité aux participants.



# ÉTAT CIVIL 2023

## NAISSANCES



Nohan MOULIN né le 23 août 2023 de Jérôme MOULIN et Marie-Laure LONCHAMBON  
Cassandre PASTRÉ née le 14 décembre 2023 de Benjamin PASTRÉ et Sarah CLECH

## MARIAGES



Madame Chloé BONNET-MADIN et Monsieur Romain BIZET, le 26 août 2023

## DÉCÈS



Madame REYMONDIE Irène, épouse SOULIÉ, le 26 janvier 2023, Langlade

Monsieur ROUX Adrien, le 26 mars 2023, Lamorétie

Monsieur JARRIGE Yvon, le 16 juillet 2023, Friat

Monsieur CRÉMOUX Pierre, 27 juillet 2023, Friat

Madame VAUZOU Yvette, épouse DELPY, le 6 août 2023, Bonard

Monsieur FARGES Guy, le 22 août 2023, le Bourg

Monsieur DESCHAMPS Jean, Roger le 30 novembre 2023, Arques

Monsieur TEILLARD Jean, le 5 décembre 2023, le Bourg

# EXTRAIT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

FONCTIONNEMENT 2022			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	69 136,23 €	Atténuation de charges	379,00 €
Charges de personnel	35 075,29 €	Produits des services	9 344,78 €
Atténuation de produits	31 018,76 €	Impôts et taxes	120 812,15 €
Charges de gestion courante	50 681,65 €	Dotations et subventions	77 509,65€
Charges financières	1 790,52 €	Produits de gestion courante	31 473,35€
Charges exceptionnelles	0,00 €	Produits financiers	1,88 €
Amortissements	254,00 €	Produits exceptionnels	0,00 €
<b>Total des dépenses 2022</b>	<b>187 956,45 €</b>	<b>Total des recettes 2022</b>	<b>239 520,81 €</b>

INVESTISSEMENT 2022			
DEPENSES		RECETTES	
Chemin rural de Lamorétie	4 014,72 €	Affectation résultat de fonctionnement 2021	22 607,97 €
Illuminations de Noël	1 609,90 €		
Supports panneaux Adressage	2 094,80 €		
Eclairage Public (en LED)	27 600,29 €	Taxe d'aménagement	1 266,73 €
Aménagement cour de la Mairie	19 648,30 €	Caution	550,00 €
Réserves incendie	107 641,60 €	Subvention DETR Réserves incendie	19 716,00 €
Caution	870,00 €		
Remboursement des emprunts	32 679,73 €	Amortissements	254,00 €
<b>Total des dépenses 2022</b>	<b>196 159,34 €</b>	<b>Total des recettes 2022</b>	<b>44 394,70 €</b>

## ETAT DE LA DETTE COMMUNALE AU 31/12/2022

EMPRUNTS	DATE	DUREE EN MOIS	CAPITAL EMPRUNTÉ	CAPITAL RESTANT DÛ AU 31/12/2022
2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> MAISON du CARLAT	Mai 2008	180	180 000 €	0 €
Tracteur épareuse <i>(Emprunt réparti entre les communes de Condat, Saint Michel de Bannières, Cavagnac et Le Vignon en Quercy)</i>	Juin 2017	120	104 000 €	8 416,44 €
Réserves incendie	Mars 2021	120	90 000 €	65 865,25 €

# TRAVAUX 2023



## **LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE EST OPÉRATIONNEL**

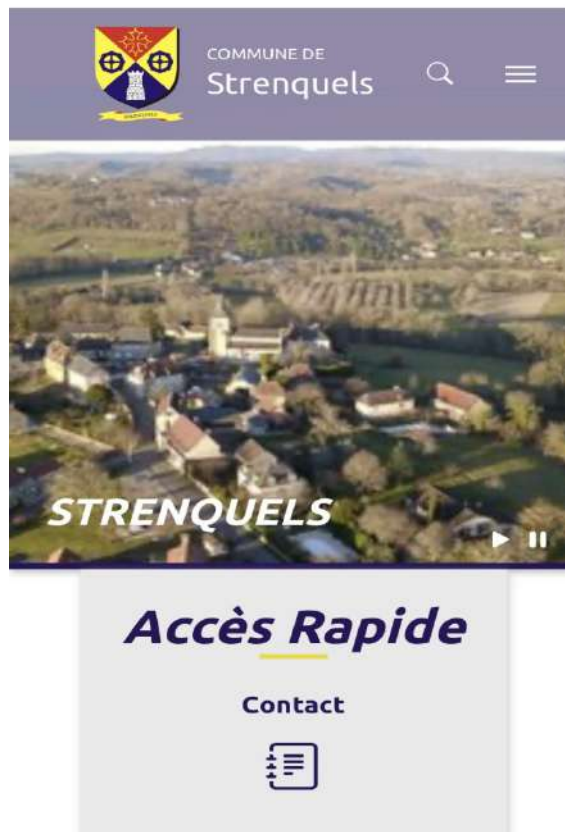
La commission site internet a été chargée de créer les différentes pages qui composent ce site. La conception s'est faite en collaboration avec le **CDG46**.

Ce site offre une navigation facile pour vous tenir informé de toutes les actualités de la commune, ainsi qu'un espace dédié à la promotion de la vie associative, artisanal et les locations d'hébergements...

Il sera régulièrement mis à jour avec les comptes-rendus des conseils municipaux et les évènements.

Les Strenquelois sont invités à participer à l'évolution du site en proposant des informations via l'adresse mail de la mairie : [mairie.strenquels@wanadoo.fr](mailto:mairie.strenquels@wanadoo.fr)

Pour accéder à ce site : <https://www.strenquels.fr>





## **RÉFECTION DES BANCS DE L'ÉGLISE SAINT BLAISE**

Après des années d'utilisation, certaines chaises de l'église sont devenues usées et endommagées. Afin d'assurer la sécurité et le confort des utilisateurs, la municipalité a pris la décision de les remplacer par **17 nouveaux bancs**. Ces bancs ont été façonnés par l'entreprise **JOUVENT**. Ce projet de remplacement a été financé par la mairie à hauteur de **10 812 €**.





## **VOIRIE 2023**

### **PROGRAMME voirie, réfection complète des routes.**

VC8 du moulin de Paunac (382 ml)

VC12 route du Carlat (273 ml)

Travaux réalisés par l'entreprise **PIJASSOU** de Saint Yrieix la Perche.



Chemin du Lacarel



Route du Carlat



Route de Paunac

## **PROGRAMME de renforcement de chaussées.**

Point à temps :

Travaux réalisés par l'entreprise **SPI BATIGNOLLES** de Brive, pour un montant de **6376,09** euros, soit **3,95** tonnes de Liant, allouées à la commune par CAUVALDOR.

---

Une enveloppe **d'enrobé et grave émulsion**, d'un montant de **457,11 euros HT**, est attribuée à la commune. La marchandise peut être récupérée à la demande tout au long de l'année auprès de l'entreprise **DEVAUD TP** à Lachapelle Auzac. Cette enveloppe sera utilisée pour le rebouchage des nids de poule sur les routes communales.

## **TARIF DES FOURNITURES**

Grave émulsion : **78,50** euros la tonne HT

Enrobé à froid : **120** euros la tonne HT

## **Pose d'une buse route de Paunac.**



Pose **d'une buse** sur la VC8, route du moulin de Paunac, par l'entreprise **PIGNOT TP** de Brive, financée par la commune, pour un montant de **4176 €**.

## **ÉLAGAGE**

Le 18 janvier 2023, l'entreprise **Pierre Boris** de Bétaille a procédé à l'élagage d'arbres, de la voie communale du Champ Redon. Ces travaux d'élagage ont été réalisés dans un but esthétique mais surtout pour assurer la sécurité des passants en évitant la chute de branches potentiellement dangereuse.

Les arbres ont été taillés de manière à éliminer les branches mortes, malades ou fragiles, réduisant ainsi les risques d'accidents.

La commune a alloué un budget de **2670 €** pour financer ces travaux d'élagage.



L'élagage, ou taille des arbres, consiste à couper les branches les plus longues pour des raisons esthétiques mais aussi pour **éviter de nuire à un tiers** (voisin, passant...). L'opération qui ne concerne pas que les arbres puisqu'elle peut (et doit) aussi être réalisée sur les arbustes, est effectuée par les mairies, dans le cas des **arbres plantés sur la voie publique**.

Les propriétaires de jardin, terrain, doivent se charger eux-mêmes d'effectuer les travaux d'élagage des plantations mitoyennes. (Article R 116-2-5° du Code de la Voirie Routière).

- **Élaguer ou couper régulièrement les plantations, arbres, arbustes, haies, branches et racines à l'aplomb des limites des voies publiques ou privées, avec une hauteur limitée à 2 mètres**, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie).
- **Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les conducteurs** (EDF, téléphonie, éclairage public).
- **Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public.**
- Les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées **à la diligence des propriétaires ou exploitants**, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin.

La mairie peut faire procéder aux travaux d'office aux frais du riverain, après mise en demeure par lettre recommandée avec AR.



## **CHEMINS PÉDESTRES**

Pour la deuxième année consécutive, deux matinées de réhabilitation et d'entretien des chemins communaux ont été organisées, avec la participation des associations communales, des habitants de Strenquels et de ses environs, **les 7 octobre et 18 novembre 2023**.

La première matinée a été principalement dédiée à l'entretien du circuit réhabilité en 2022.

La seconde matinée a permis la création d'un nouveau circuit sur les hauteurs de Strenquels, une boucle d'environ 4.9 km, de Pech Gastal, en passant devant le magnifique point de vue du belvédère et continuant vers Bonard, Arques, le chemin des trois chevreuils, Lamorétie, avec une remontée sur Pech Gastal.

Ces deux matinées de travail se sont conclues autour d'un repas convivial, qui a permis de nommer le premier circuit "**Le chemin des écoliers**" en mémoire de nos aïeux, qui l'empruntaient pour se rendre à l'école du village. Ce dernier sera balisé au cours de l'année 2024. La nomination du second circuit est en cours de réflexion.

Un grand merci à tous les participants et à nos cuisinières qui nous ont régales.

Rendez-vous en 2024 pour poursuivre cet élan !

### **Le 7 octobre 2023**







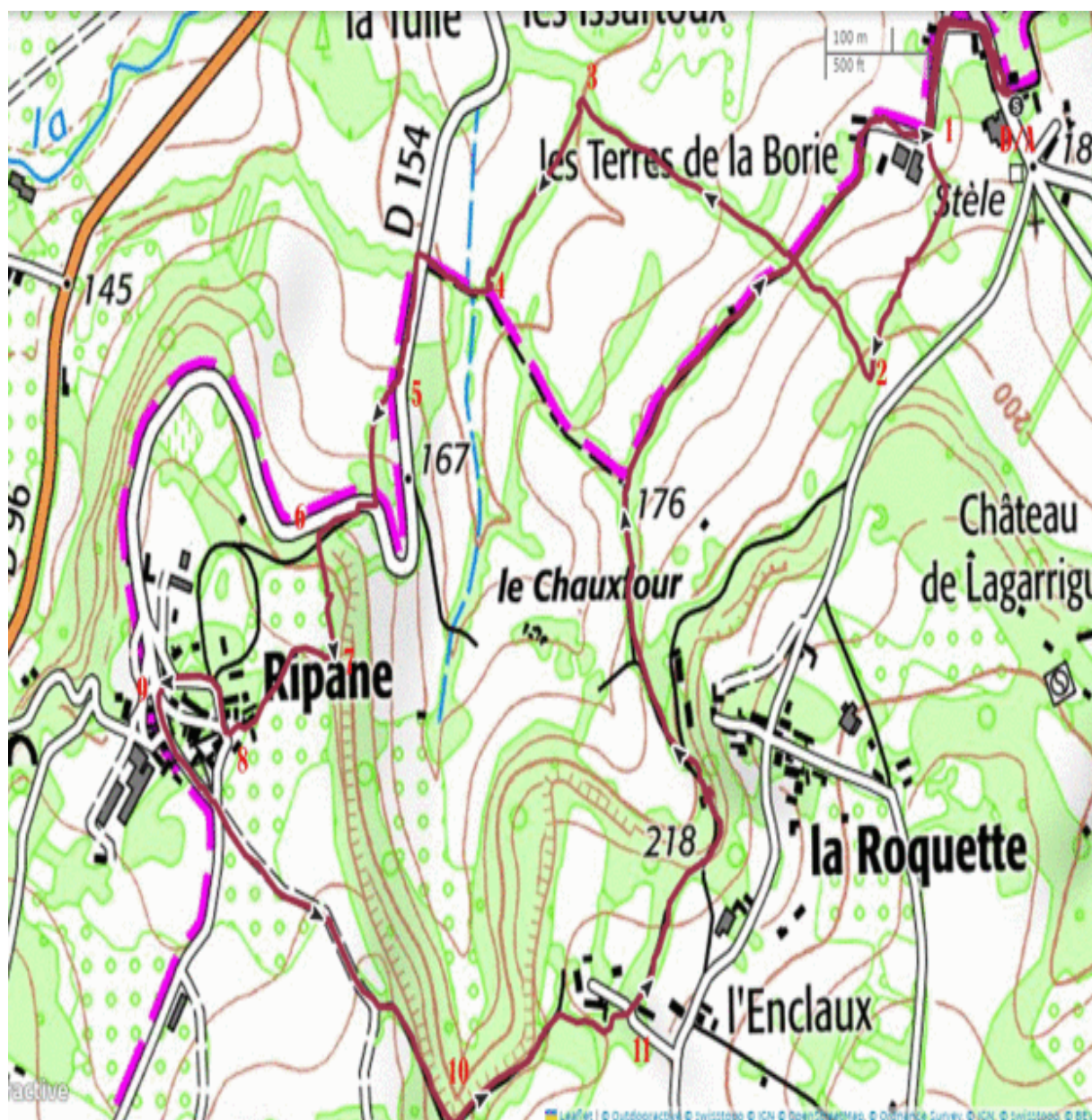
**Le 18 novembre 2023**



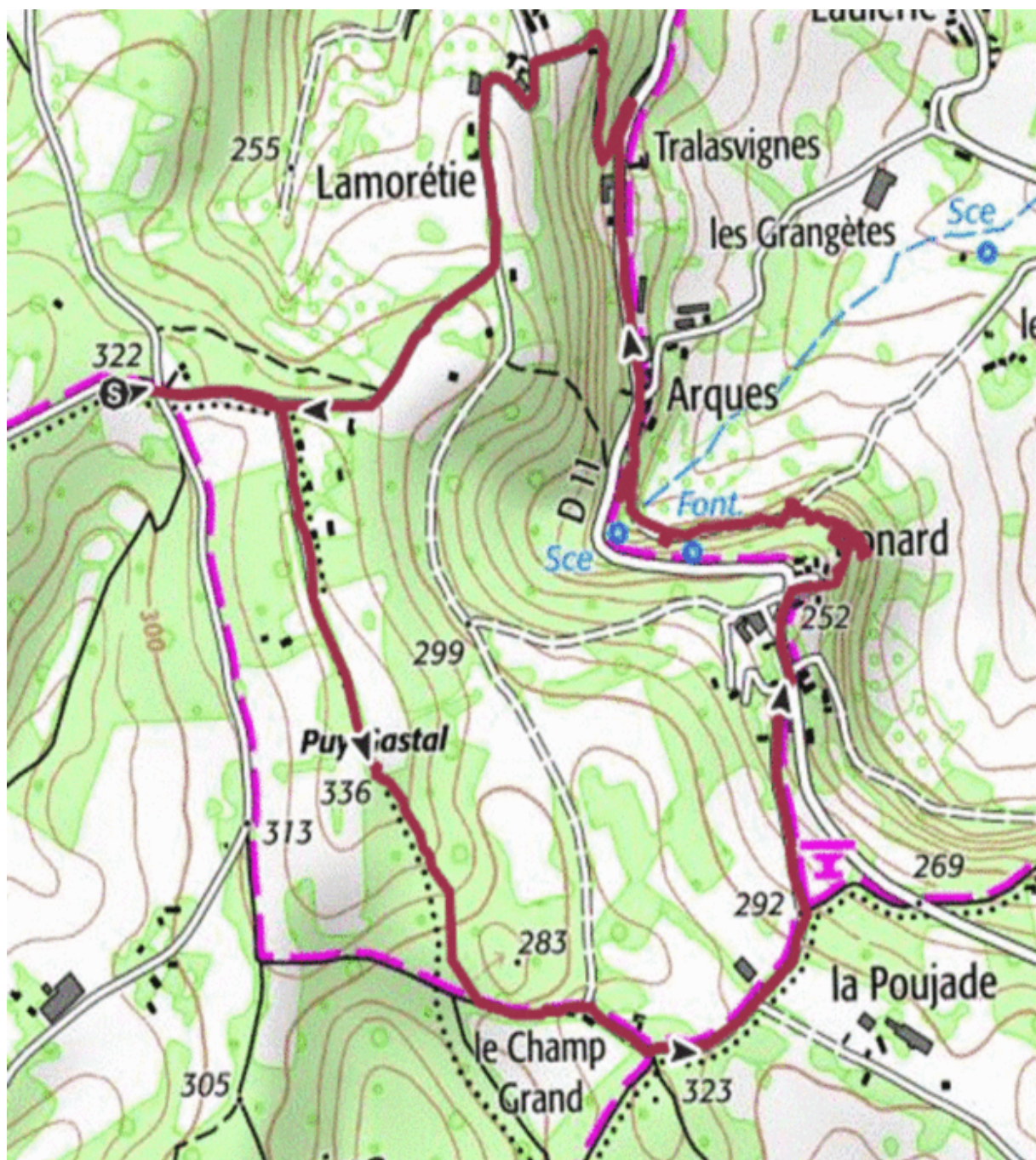


## **Circuit 1 : Le chemin des écoliers, 4.8 kms**

Carte et parcours disponibles en téléchargement sur le site de Strenquels <https://www.strenquels.fr> onglet vie locale.



**Circuit 2 : 4,9 kms**



## Chemin de Pech Gastal



## Chemin des trois chevreuils





## **ADRESSAGE**

18

L'adressage de la commune vient de s'achever, chaque voie s'est ainsi vue dotée d'une dénomination plus précise que les lieux-dits. Parallèlement chaque habitation est désormais répertoriée par un numéro dit métrique. Grâce à cet adressage, les missions de service public telles que l'acheminement des colis et les interventions de secours seront plus aisés. Il ne reste qu'aux heureux propriétaires d'un nouvel adressage à fixer leur numéro, bien en vue, sur leur boîte aux lettres, portail...et d'entreprendre les démarches administratives liées à ce changement de nom de voie et de numéro, si cela n'est pas déjà fait.



# PROJETS DE LA COMMUNE POUR 2024



## **RÉNOVATION DE LA SALLE DES FÊTES**

Depuis quelques mois, le conseil municipal réfléchit sur **le réaménagement de la salle des fêtes et de ses annexes**, afin de permettre une amélioration de leurs fonctionnalités.

Nous souhaiterions réaliser un projet complet de ;

- . **Réagencement intérieur** de la salle des fêtes (salle et cuisine)
- . D'amélioration **énergétique** de la salle
- . **Réaménagement de l'ancien préau**
- . **Création d'un atelier communal...**



## **BOITE A LIVRES**

La commune va mettre en place une **boîte à livres**, sous l'abribus, du bourg de Strenquels.

Basé sur le partage, **le principe en est simple et gratuit : si un livre vous plait, prenez-le. Si c'est un coup de cœur, gardez-le, vous pouvez aussi le ramener, et en apporter un autre.**

Les livres sont faits pour circuler et être partagés, donc si vous avez des livres qui dorment sur une étagère, tous les livres sont les bienvenus, pourvu qu'ils soient réservés à un public averti car la boîte s'adresse aussi bien aux adultes qu'aux enfants.



## ÉPAREUSE



Entente Strenquels, Cavagnac, Condat  
Saint Michel de Bannières, Le Vignon en Quercy.

	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Strenquels</b>	99,02 h	89,10 h	141,75 h	79,36 h	82,80 h
<b>Autres communes</b>	316,09 h	423,89 h	574,97 h	302,7 h	417,54 h
<b>Total des heures</b>	415,11 h	512,99 h	716,72 h	382,06 h	500,34 h
<b>Coût horaire de fonctionnement</b>	56,70 €	40,46 €	50,73 €	75,05 €	60,92 €

Cette année, le dernier passage de l'épareuse sur la commune s'est achevé plus tard qu'à l'accoutumée. En effet, une grosse panne survenue sur le tracteur nous a contraint à l'immobiliser pendant plus de trois semaines.

Cette panne a entraîné des coûts importants, qui ont été divisés de manière équitable entre les 5 communes. Il est important de noter que ces coûts n'ont pas été inclus dans le coût horaire de fonctionnement.

Cependant, nous tenons à souligner que l'augmentation du nombre d'heures de passage de l'épareuse est directement liée à la nécessité d'effectuer un troisième passage pour garantir un nettoyage optimal des bords des routes et des chemins. Par conséquent, cette augmentation d'heures justifie également la diminution du coût horaire de fonctionnement.

# ASSAINISSEMENT COLLECTIF

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA TOURMENTE

Nombre d'abonnés en 2022 : 401

M<sup>3</sup> consommés en 2022 : 25704 m<sup>3</sup>

	2022		2023	
Abonnement	Part collectivité	Part usager	Part collectivité	Part usager
	115,91 €	161,31 €	120,90 €	170,88 €
Pour une consommation De 120 m <sup>3</sup>	476,60 €		502,93 €	
Prix TTC du m <sup>3</sup> Pour une consommation De 120 m <sup>3</sup>	3,97 €		4,19 €	

### LE BUREAU :

Président : **SIREYJOL David**

Vice-Présidente : **ALARY Marielle**

Vice-Président : **GIMEL Guy**

### **Pour nous contacter :**

Siège social :

Syndicat intercommunal de la Tourmente - Mairie de Condat 46110 CONDAT

Tél. **05/65/32/11/26**

Mail : [syndicat.tourmente@orange.fr](mailto:syndicat.tourmente@orange.fr)

## GALERIE PHOTOS



## Puy Gastal





**Laulerie**





**Le Bourg**



**La Tuilerie de Marbot**

## LES ILLUMINATIONS DE NOËL



Afin d'améliorer encore un peu plus l'illumination de la commune pour les fêtes de fin d'année, une nouvelle guirlande a été achetée, pour un montant de 502€ et installée au terrain de boules.

## BON A SAVOIR...



### **CINÉ BELLE ÉTOILE 2023**



Dans le cadre de « ciné belle étoile », cofinancés par la mairie et Cauvaldor, les associations de Strenquels et la municipalité ont proposé une soirée cinéma en plein air.

L'après-midi, les associations ont organisé une animation avec **Sandrine Molina**, artiste aux multiples talents qui nous a emporté dans son monde imaginaire.

En fin d'après-midi, dans l'église Saint Blaise, nous avons eu le plaisir d'écouter le chœur d'hommes "**Amistat**". Créé il y a deux ans, ce chœur Corrèzien nous a offert ses chants en Occitan, Basque et Français.

Vers 22 heures la projection du documentaire « **LE CHENE** » de **Michel Seydoux et Laurent Charbonnier**.

Cette soirée a été l'occasion pour la centaine de participants de se retrouver en famille ou entre amis. En espérant nous revoir l'année prochaine pour une nouvelle édition.







## **GESTION DE NOS DÉCHETS**



### **En quoi consiste la loi sur le compostage ?**

Cette réforme a été promulguée dans le but de **lutter contre la pollution de l'environnement**. Elle vise à **généraliser le compostage** dans les foyers et à réduire la quantité de déchets organiques envoyés dans les décharges.

Ainsi, **depuis le 1er janvier 2024, chaque foyer doit être équipé d'un composteur individuel ou collectif** ou assurer la collecte des déchets organiques.

**Article L541-1-1 du Code de l'Environnement.**

Cette mesure permettra de réduire la quantité de déchets organiques envoyés à l'incinération ou à la décharge et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre, tout en encourageant les Français à **adopter des pratiques plus écologiques** et à produire leur propre engrais naturel.

### **Comment faire du compost chez soi ?**

Le compostage consiste à **recycler les déchets organiques** (restes de fruits et légumes, déchets de jardinage, etc...) **en un engrais naturel** riche en nutriments pour les plantes. **Le compostage peut se faire à petite échelle**, dans son propre jardin ou à échelle industrielle.

Pour faire du compost chez soi, vous devez d'abord vous procurer un composteur. Il en existe différents types, tels que les composteurs en bois, en plastique ou en métal. **Il est important de choisir un composteur qui correspond à vos besoins et à l'espace dont vous disposez.**

Il existe également des composteurs de cuisine pratiques et sans odeurs, afin de garder un composteur compact à proximité.


### **Que puis-je mettre dans mon composteur ?**

#### **😊 Composter les matières vertes (riches en azote)**

- **Épluchures et déchets de fruits et légumes.**
- **Marc de café avec le filtre en papier.** Les pads en papier peuvent également être mis au compost. On les déchire d'abord, afin de permettre une décomposition plus facile.

- **Sachets et feuilles de thé.** Sauf les sachets en matière synthétique qui ne se compostent pas.
- **Fleurs fanées**
- **Tontes de gazon**
- **Végétaux frais (feuilles, plantes de jardin, etc.).** Certaines feuilles (noyer, chêne, laurier-cerise, etc.) sont plus coriaces et contiennent des tanins qui ralentissent le processus de décomposition
- **Résidus de récolte du potager** (trognons, fanes, pieds fanés, éclaircies...).
- **Mousses végétales**

### **Composter les matières brunes (riches en carbone)**

- **Papiers, cartons et tissus cellulosiques.** Par exemple les mouchoirs en papier, essuie-tout, feuilles de papier journal où on a épluché des légumes, etc. On évite toutes les parties colorées qui peuvent contenir des métaux lourds.
- **Bois de taille et broussailles.** Ils ne se décomposent bien qu'après broyage ou s'ils sont coupés finement.
- **Copeaux et frisures de bois.** En petites quantités uniquement. On proscrit les bois traités ou peints.
- **Paille**
- **Fleurs fanées, foin**
- **Tiges et feuilles sèches**
- **Litières de petits animaux herbivores** : lapin, cobaye, etc.
- **Emballages** avec le label « OK biodégradable » 
- **Écorces broyées**

### **Matières compostables avec précaution**

- **Coquilles d'œufs et os.** Ils peuvent être mis au compost mais ils se décomposent lentement.
- **Résineux.** Ils contiennent des inhibiteurs de croissance (qui ralentissent ou empêchent la croissance des plantes), on ne dépasse pas la proportion de 10 à 15% de ces matières dans le compost.
- **Restes alimentaires cuits.** Seulement en petite quantité et bien enfouis au centre du compost, là où ça chauffe le plus.
- **Pain.** On l'humidifie bien avant de le mettre au compost et on évite d'en mettre en trop grande quantité
- **Plantes malades.** On les incorpore uniquement au centre du compost, là ça chauffe le plus, afin de détruire les pathogènes.
- **Cendres de feu de bois.** C'est un engrais minéral riche en potasse, phosphore, chaux et oligo-éléments. Il faut toutefois l'incorporer en petite quantité

### **Matières non compostables ou à éviter**

- Huiles et graisses alimentaires

- Cendre de charbon de bois (après un barbecue)
- Bois de menuiseries et bois traité
- Poussières d'aspirateur
- Matières synthétiques
- Journaux avec couleurs, périodiques illustrés
- Litières de chats en argile
- Terre et sable (sauf en petites quantités)
- Chiffons et textiles
- Litières et excréments de chats et chiens.

## **Comment trouver sa solution ?**

Le composteur individuel pour les maisons avec jardin. Le Syded vend **un kit complet à 20€** .

Le composteur collectif dans les bourgs et les villes. Une centaine de composteurs collectifs sont déjà accessibles au public sur le territoire. Le déploiement se poursuit avec la participation des communes, des communautés de communes et du Syded.

Le lombricomposteur pour les appartements. Grâce à un partenariat avec les magasins Gamm vert, vous pouvez acquérir le matériel nécessaire avec une remise de 30€ offerte par le Syded.

## **Comment faire ?**

Il suffit de remettre votre bon de commande accompagné du règlement (uniquement par chèque à l'ordre du trésor public) **en mairie** et sera distribué par **votre référent environnement**. Ce dernier centralisera les commandes et contactera le SYDED pour une livraison sur un point de la commune. La livraison sera assurée lorsque **10 kits** minimum seront commandés, alors parlez-en autour de vous !



## Opération « 1 jardin, 1 composteur »

### Bon de commande « kit compostage individuel »

**Conditions d'acquisition :** un seul kit par foyer, résider dans le Lot ou sur les communes aveyronnaises suivantes : Asprières, Balaguer-d'Olt, Capdenac-Gare, Causse-et-Diège, Salvagnac-Cajarc et Sonnac.

**Mode de paiement :** uniquement par chèque

Le kit compostage individuel est composé d'un composteur de 320 l (à monter soi-même), d'un seau de 10 l, d'une tige aérateurice et d'un guide du compostage domestique.

NOM, Prénom : \_\_\_\_\_ Commune :     \_\_\_\_\_

La livraison sera assurée par le référent environnement de la commune, qui vous contactera.

Pour être informé(e) de la livraison, indiquez impérativement votre numéro de téléphone :             \_\_\_\_\_

Joindre à ce bon un chèque de 20 € à l'ordre du Trésor public et déposer le tout en mairie.



A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ Signature :



## **« Le respect, c'est la tendance dernier tri »**

Le SYDED a lancé une campagne de communication qui vise à sensibiliser les usagers sur la hausse des actes d'incivilités à l'encontre des agents d'accueil en déchetterie et des installations.

Depuis un an et demi, les agents sont confrontés à des comportements agressifs, des insultes et parfois même des violences physiques. Parallèlement, les installations ont été victimes de vols, de bris de clôtures, de portes et de cadenas.

Afin de faire face à ces problèmes, le SYDED a mis en place des systèmes de vidéo protections mobiles qui ont permis de réduire les vols, et des personnes ont été condamnées à des peines de prison ferme.

Cette campagne de sensibilisation, met en scène des agents et des usagers dans une atmosphère courtoise et respectueuse. Les agents portent désormais des tee-shirts avec un message rappelant que le respect est une valeur partagée. De plus, ils disposent de brassards qu'ils peuvent porter en signe de solidarité en cas d'agression envers l'un de leurs collègues.

L'objectif est de promouvoir le respect mutuel et de sensibiliser les usagers sur l'importance de traiter les agents d'accueil en déchetterie avec courtoisie et considération. Le SYDED espère ainsi réduire les actes d'incivilités et favoriser un environnement de travail plus sûr et plus agréable pour ses agents.





## **ÉLECTIONS SÉNATORIALES**

Les **élections sénatoriales** ont eu pour but d'élire les deux sénateurs représentant le département au Sénat pour un mandat de six années. Pour élire les sénateurs, il est nécessaire de constituer un collège électoral de grands électeurs, au nombre de 664 dans le Lot. Ce collège est composé des députés et sénateurs élus dans le département, des conseillers régionaux élus dans le département, des conseillers départementaux et des délégués des conseils municipaux... Les communes ont désigné leurs délégués le 9 juin 2023.

Le dimanche 24 septembre 2023, le maire de Cahors, **Jean-Marc Vayssouze-Faure** a été élu sénateur dès le 1er tour. Il l'a emporté avec 410 voix sur 664 grands électeurs inscrits et 651 votants, soit 63.57% des votes. Il aura à ses côtés **Raphaël Daubet**, ancien maire de Martel et ancien président de CAUVALDOR.



## **REPAS DES AÎNÉS**

Le traditionnel **repas des aînés**, offert par la municipalité aux personnes de 70 ans et plus, a eu lieu, le **vendredi 8 décembre 2023** à la salle des fêtes.

Un total de **42 personnes** se sont retrouvées autour d'un copieux menu confectionné par le traiteur « **Papa Paëlla** ». Comprenant des plats savoureux tels que la soupe de potimarrons, Tourte de ris de veau, Pavé de saumon grillé, rocamadour et nougat glacé.

Nos aînés ont partagé ce moment chaleureux et convivial renforçant ainsi les liens intergénérationnels de notre commune.

**Un colis gourmand** a été distribué aux aînés de plus de **80 ans**, à leur domicile. Ce colis comprenait des produits locaux, soigneusement sélectionnés pour ravir leurs papilles et leur apporter un peu de réconfort.





## **EMPLOYÉ COMMUNAL**

Depuis juin 2021, nous avons accueilli **Régis Lascoux** en tant qu'agent communal.

Il est présent sur la commune tous les **vendredis de 8 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures 30**. Il effectue diverses tâches telles que le débroussaillage, la taille des haies, le fleurissement et le nettoyage du Bourg, le balayage des allées et des chemins communaux, le point à temps (réparation des nids de poule sur les routes communales) ainsi que la réfection des chemins de castine.

**Une convention** a été établie entre la commune de **Strenquels et le Vignon en Quercy** pour le prêt de véhicules (camions et voitures) ainsi que du petit matériel.

Ce prêt est soumis à un forfait de **0.30 € par kilomètre pour les véhicules** et un forfait annuel de **500 € pour le petit matériel**.





**LOT À DOMICILE**

# REJOIGNEZ NOTRE ÉQUIPE

construisons *Ensemble*  
une relation de confiance

De nombreuses **opportunités d'emploi**  
Des métiers de **proximité** au service du bien-vivre



*Aide à domicile*

0 805 69 69 46

[www.lotaideadomicile.com](http://www.lotaideadomicile.com)



# HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Permanences : **Lundi et Vendredi** de 15H à 17H



**Mercredi** de 15H à 18H

Tél : **05.65.32.16.12.**

E-mail : [mairie.strenquels@wanadoo.fr](mailto:mairie.strenquels@wanadoo.fr)

Site internet : <https://www.strenquels.fr>

## LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

**Prix de la location pour les habitants de la commune et les associations extérieures à la commune :**

- 100 € du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril
- 80 € du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre

**Prix de la location pour les personnes extérieures à la commune :**

- 220 € du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril e 200 € du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre

**La location est gratuite pour les associations de la commune (dans la limite de 5 gratuites par an)**

Une caution de 300 € et une attestation d'assurance seront demandées lors de la réservation de la salle. Un état des lieux, un inventaire de la vaisselle et du mobilier seront établis en début et en fin de location. La salle devra être rendue avec tout le **matériel mis à disposition** et en **parfait état de propreté intérieure et extérieure.**

## DÉCHETTERIES

### Horaires de la Déchetterie de Martel

Mardi et vendredi : 14h-18h

Mercredi, jeudi et samedi : 9h-12h

Jours de Fermeture : lundi et dimanche

### Horaires de la Déchetterie de Vayrac

Lundi, Mercredi : 14h-18h

Mardi, Jeudi, Vendredi : 9h-12h et 14h-18h

Samedi : 9h-12h et 14h-17h

Jours de Fermeture : Dimanche